

# INSTITUT DE RECHERCHE EN DROITS HUMAINS (IRDH)

1044, avenue Kambove, Commune de Lubumbashi – Téléphone 00243 85 110 34 09

Site web: [www.irdh.co.za](http://www.irdh.co.za); Email: [info@irdh.co.za](mailto:info@irdh.co.za); Tweeter: @irdh\_officiel; @tshiswaka5

*Bulletin électronique numéro 125 du 04 Septembre 2018 / Information et éducation aux droits humains*

*Editeur responsable : Maître Tshiswaka Masoka Hubert*

## **RDC : LE GOUVERNEMENT DOIT STOPPER LES ABUS RECURRENTS DES DROITS HUMAINS LIES AUX ELECTIONS**

Les chercheurs du Projet d'Application des Droits Civils et Politiques (PAD-CIPO) de l'IRDH dénoncent : (i) la systématisation de la gestion de l'Etat, à l'envers de la Constitution et des lois de la République, en toute impunité, (ii) la banalisation de l'opinion des citoyens et des statistiques des violations récurrentes des droits et libertés. Ils recommandent aux dirigeants, à tous les niveaux de l'Etat, de montrer l'exemple du respect des lois.

### **1. Répression d'une marche pacifique et étouffement de l'expression d'une opinion.**

Le lundi 03 septembre 2018, la Police nationale congolaise (PNC) a empêché et réprimé, à Mbuji-Mayi, Mbandaka, Goma, Bukavu et Kinshasa, une marche pacifique du mouvement citoyen LUCHA tendant à exprimer une opinion contre l'usage de la machine à voter aux élections du 23 décembre 2018, en violation des droits et libertés garantis par la Constitution de la République. Et pourtant, cette opinion qui ressort du memo que la LUCHA a réussi à déposer à la CENI Lubumbashi et Kananga, est largement répandue dans la population congolaise qui ne fait pas confiance dans ce mode de vote qu'elle craint ne pas être à mesure de rendre fidèlement le résultat du scrutin. La machine présente encore beaucoup d'aléas de fonctionnement qui demeurent non élucidés et manque de référence d'expérience positive d'un autre pays.

### **2. Atteinte à la vie humaine et répression d'une réunion politique**

Le samedi premier septembre 2018, la PNC a causé la mort de monsieur KALABO MWEBE et procéder à l'arrestation arbitraire d'une vingtaine d'autres membres du regroupement politique *Ensemble pour le Changement*. Ce regroupement politique tentait de présenter, à ses membres de LUBUMBASHI, les candidats aux députations nationales et provinciales.

### **3. Campagne précoce et abus des biens de l'Etat.**

Le même samedi premier septembre 2018, à Kamina, les Gouverneurs des provinces du Haut-Katanga, Tanganyika, Haut-Lomani et Lualaba se livraient à une campagne électorale précoce, en faveur du candidat RAMAZANI SHADARY Emmanuel du Front Commun pour le Congo (FCC). Ils l'ont fait le 26 août, à Lubumbashi et le 31 août à Kalemie, en violation de l'article 80 de la loi électorale.

Par ailleurs, au cours de cette campagne précoce, les Gouverneurs desdites provinces, tous membres du FCC utilisent des véhiculent, du personnel, des mass medias et autres moyens de l'Etat, au détriment de la gestion normale de l'Etat, en violation de la loi budgétaire et des principes de bonne gouvernance. Ce manque de transparence ou détournement des fonds publics rompt l'égalité des chances entre le parti et regroupement politique au pouvoir et ceux des autres candidats à la présidentielle du 23 décembre 2018.

### **4. Tricherie ou fraude électorale.**

Cette pratique décrite ci-dessus est une forme de tricherie électorale qui relève de l'immoralité de l'activité politique tendant à faire croire que quand on gère la chose publique, on en abuse impunément.

### **5. Les chercheurs sur les droits civils et politiques recommandent au Gouvernement de :**

- Stopper les violations récurrentes des droits humains et la banalisation des statistiques qui en découlent. La PNC et les services de sécurité doivent cesser de tuer et arrêter arbitrairement les partisans de l'opposition et des mouvements citoyens ;
- Respecter la Constitution, la loi électorale et la loi budgétaire de la RDC. Le Gouvernement et le Pouvoir Judiciaire doivent interdire la campagne électorale précoce et ouvrir des enquêtes administratives ou judiciaires contre les membres du Gouvernement, les Gouverneurs des provinces, les Maires, les fonctionnaires et agents de l'Etat qui abuseraient des fonds publics au bénéfice du candidat du FCC ;
- Se conformer à la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections, et de la Gouvernance. Le Gouvernement doit faciliter la jouissance et l'exercice des droits et libertés des citoyens de manifestation pacifique, d'expression d'opinion et d'interpellation des dirigeants véreux à tous les niveaux de l'Etat.